

Retraites : le plein emploi suffit-il ?

Jean-Marie Harribey

10 juin 2010

<https://blogs.alternatives-economiques.fr/harribey/2010/06/10/retraites-le-plein-emploi-suffit-il>

Plus on réduit le chômage, plus les caisses de la Sécurité sociale reçoivent de cotisations sociales pour financer la protection sociale. Et, à un instant donné, si le plein emploi était réalisé, il y aurait de fortes chances pour que les déficits des comptes sociaux soient supprimés. Mais cela suffirait-il pour répondre aux besoins de retraites dans le temps long ?

La réponse est non si, parallèlement, se produit une modification de la composition par âges de la population, en l'occurrence un passage en quarante ans d'une population des plus de 60 ans de 20 % à 33 % du total et si l'on souhaite que leurs pouvoirs d'achat respectifs évoluent dans le même sens. Et cela, quelles que soient la progression de la productivité du travail et celle de la production.

Supposons que la répartition reste inchangée entre capital et travail (par exemple aux alentours de 65-35 %). En imaginant que la proportion de retraités par rapport aux cotisants double dans les quarante prochaines années (passage de 4 à 8 retraités pour 10 cotisants), que la population active reste globalement stable, et qu'on assure le retour d'un taux de remplacement de 75 % à partir d'un taux actuel de 62,5 %, examinons plusieurs cas de figure.

1. Pendant ces quarante ans, la productivité et la production augmentent de 1 % par an (c'est identique si on suppose que le temps de travail individuel reste constant) et donc de 50 % sur toute la durée.

Le PIB passe de l'indice 100 à 150. La masse salariale passe de 65 (52 de salaires + 13 de retraites) à 97,5 et les profits de 35 à 52,5 puisque les positions relatives capital/travail ne changent pas. Au sein de la masse salariale, les salaires directs ne peuvent pas augmenter de 50 %, sinon on ne pourrait pas prendre en charge deux fois plus de retraités, ni *a fortiori* leur assurer une progression de leur pouvoir qui les ramène progressivement à un taux de remplacement de 75 %. On aura :

$$97,5 = \text{salaires} (1 + 3/4 \cdot 8/10)$$

Les salaires seront de : $97,5 \cdot 5/8 = 60,9375$, soit une progression globale et individuelle de 17,1875 %.

Les retraites seront de : $97,5 - 60,9375 = 36,5625$, soit une progression globale de 181,25 %, et une progression individuelle moitié moindre.

Dans ce cas, on est donc passé d'une répartition interne à la masse salariale de 52/13 (c'est-à-dire 80 % de la masse salariale pour les travailleurs et 20 % pour les retraités) à un partage 60,9375/36,5625 (c'est-à-dire 62,5 % pour les travailleurs et 37,5 % pour les retraités).

2. Pendant ces quarante ans, la productivité et la production restent stables sur toute la durée

Le PIB reste stable à 100, la masse salariale et les profits sont respectivement de 65 et 35.

$$65 = \text{salaires} (1 + 3/4 \cdot 8/10)$$

Les salaires seront de $= 65 \cdot 5/8 = 40,625$, soit une baisse globale et individuelle de 21,875 %.

Les retraites seront de $65 - 40,625 = 24,375$, soit une hausse globale de 84,6 % et une baisse individuelle de 6,25 %.

3. Pendant ces quarante ans, on déplace le curseur de la répartition capital/travail de telle sorte que le niveau de vie des travailleurs progresse toujours comme la productivité et la production et que celui des retraités progresse de telle sorte qu'ils profitent du même gain augmenté du rattrapage du taux de remplacement. Jusqu'où faut-il le déplacer ? Cela dépend de l'augmentation de la productivité et de la production.

Reprenons le premier cas où celles-ci augmentent de 1 % par an et de 50 % en quarante ans.

$$\text{Salaires} : 52 \cdot 1,5 = 78$$

$$\text{Masse salariale} = 52 \cdot 1,5 (1 + 3/4 \cdot 8/10) = 52 \cdot 1,5 \cdot 8/5 = 124,8$$

$$\text{Retraites} = 124,8 - 78 = 46,8$$

$$\text{Profits} = 150 - 124,8 = 25,2$$

Le partage masse salariale/profits a été porté à de 65/35 % à 83,2/16,8 %.

Le partage interne à la masse salariale est passé de 80/20 % à 62,5/37,5 %.

Conclusion :

- Plus la croissance est forte, moins il faut bouger le curseur de la répartition capital/travail ; plus elle est faible, plus il faut le bouger.

- Dans tous les cas, la répartition interne à la masse salariale se modifie dès lors qu'on veut accompagner l'évolution démographique et faire progresser parallèlement les salaires et les retraites.

- Sur le long terme, il vaut mieux avoir le plein emploi mais il ne dispense pas de prendre en compte le problème précédent.